



MAIRIE DE CHEU 89600

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARIOT Maurice, Maire.

Etaient présents : Mmes BOURSIN SCHIERER-ALLIE PEREIRA, MM HARIOT SCHERY MILLON REMY DUBUC BURTIN ROY OLLIVIER PARIS

Absents excusés : Mme CHARREAU qui a donné pouvoir à M HARIOT, M MISIER qui a donné pouvoir à M DUBUC

Secrétaire de séance : M ROY

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 avril 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Signature des délibérations du Conseil Municipal du 17 avril 2019

3. Réfection toiture de l'église grands versants droit et gauche : Autorisation de signer l'acte d'engagement

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise JDS MACONNERIE d'un montant de 32 233.99 € HT et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement.

4. Régime indemnitaire de la remplaçante de la secrétaire de Mairie

Le Conseil Municipal vote un montant annuel brut d'IFSE de 4 769.28 €, le maximum étant de 11 340 €.

5. SMVA : Modification des statuts

Le Conseil Municipal vote le transfert au SMBVA des compétences GEMAPI, Animation et Ruissellement.

6. Budget Assainissement ; Décision modificative n° 1 – Transfert de crédits du C/61523 au C/678 de 345 €

Suite à l'annulation d'une facture éditée en doublon, le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

7. Redevances d'occupation du domaine public et de concession GrDF 2019

Le Conseil Municipal autorise le Maire à facturer à GrDF la RODP 2019 pour 181 € et la redevance de concession pour 509.80 €.

8. Redevance d'occupation du domaine public ORANGE 2019

Le Conseil Municipal autorise le Maire à facturer à ORANGE la RODP 2019 pour 550.23 €.

9. Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS 2019

Le Conseil Municipal autorise le Maire à facturer à Enedis la RODP 2019 pour 209 €.

10. Motion de l'AMF concernant les évolutions du système de santé

Le Conseil Municipal soutient la motion de l'AMF, à savoir que la réforme du système de santé prenne en compte les enjeux suivants :

- La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
- La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité

174

- La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
- Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
- La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
- Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
- La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
- La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

11. Budget Assainissement : Décision modificative n° 2 – Transfert de crédits de 34 758 € du C/281562 au C/28158

Suite à une erreur d'imputation, le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

12. Trésorier de St Florentin : Autorisation permanente de poursuites

Le Conseil Municipal accorde au Trésorier de St Florentin l'autorisation permanente d'engager des poursuites, afin de recouvrer les recettes de la commune relatives au budget général et au budget annexe, sans avoir à demander l'autorisation du Maire à chaque fois.

13. Affaires et questions diverses

Remerciements

- Remerciements du Ministre des Collectivités Territoriales, Sébastien LECORNU, pour l'ouverture en Mairie d'un registre citoyen lors du Grand Débat National
- Remerciements des associations ESF Tennis, A.A.C.F., ULM Forêt d'Othe et UNA pour la subvention octroyée
- Remerciements de la FNACA pour le prêt du foyer communal
- Remerciements de Sandrine et Hervé DUBUC pour les marques de sympathie lors du décès de leur beau-père et père.
- Remerciements de Mme AUDO Valérie, notre bibliothécaire bénévole, et de son mari pour les fleurs envoyées à l'occasion de leur mariage

Courrier du Conseil Départemental

Le Maire donne lecture d'un courrier concernant la mise en place d'un « Plan Ambition Réussites Collèges de l'Yonne ».

Inscription scolaire : courrier entre le Maire et l'Inspecteur de l'Education nationale

Le Maire donne lecture de ces courriers, concernant le refus par l'Education Nationale, d'inscrire un élève de 2 ans 1/2 à l'école maternelle de Chéu. Malgré cela, le Maire a décidé d'inscrire cet enfant à l'école et un appel va être lancé aux familles qui souhaiteraient scolariser leur enfant de cet âge, afin de protéger notre école maternelle, sachant que le but de l'Inspection est de faire rentrer Chéu dans le RPI de Carisey, Jaulges, Villiers-Vineux, Bernouil et Dyé.

Répertoire Electoral Unique

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une lettre commune aux éditeurs de logiciels, dont le nôtre JVS, concernant les difficultés rencontrées lors de la mise en place du répertoire électoral unique via la plateforme ELIRE, mais aussi de leur volonté de maintenir, coûte que coûte, la qualité de service.

RD 34 de Chéu à Ligny le Chatel

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à sa dernière demande auprès du Conseil Départemental en date du 7/12/2018, le Président a répondu qu'effectivement ses services avaient bien constaté les dégradations et déformations de cette route.

Festival en Othe

Le concert de l'artiste Agatha DA RAMA aura lieu au foyer communal le 8 juillet 2019 à 20 h 30.

Festivités du 13 juillet

Elles auront lieu, à partir de 19 h 00, au foyer communal : vin d'honneur offert par la commune, suivi d'une Paëlla royale organisée par les Chasseurs de Chéu sur réservation, avec les desserts confectionnés par le Club Temps Libre et la buvette tenue par l'Atelier Terra Cadugii. A la suite, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et soirée dansante offerts par la commune. Les conseillers municipaux sont invités à être présents pour la préparation à 10 h 00.

Foire automnale

Elle aura lieu le 22 septembre 2019. Les réservations pour le bric à brac se feront à partir de début septembre, en Mairie.

Information sur la baisse des dotations

FPIC : Fonds de péréquation des recettes intercommunales

2016 : 5 717 €
2017 : 4 768 €
2018 : 4 384 €
2019 : 4 492 €

Dotation forfaitaire

2015 : 40 593 €
2016 : 29 487 €
2017 : 18 592 €
2018 : 13 170 €
2019 : 7 682 €

TDF

Monsieur Salendre de TDF a contacté la Mairie et serait intéressé par un terrain, le long de la ligne SNCF PLM, pour installer un relais téléphonique où les 4 opérateurs seraient présents. Un rendez-vous est prévu en Mairie le lundi 8 juillet 2019.

Cas de gale

Le Maire donne lecture d'un communiqué de presse de l'ARS, précisant que cette pathologie reste une affection sans gravité et qu'elle ne nécessite pas de déclaration auprès de l'ARS.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire

